

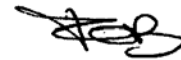
REFERENCE: LA 41 TR/221/Notifications dépositaires/2009

Le Conseiller juridique présente ses compliments aux Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de leur communiquer les informations suivantes, touchant la distribution des notifications dépositaires par le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire de traités multilatéraux.

La Section des traités du Bureau des affaires juridiques, qui s'acquitte des fonctions de dépositaire de traités multilatéraux confiées au Secrétaire général, a rédigé la note d'information ci-jointe, qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des procédures de communication, dans les délais les plus brefs, des informations concernant les traités internationaux.

Le Conseiller juridique saisit cette occasion pour renouveler aux Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Le 2 février 2009



NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LES NOTIFICATIONS DÉPOSITAIRES

La Section des traités du Bureau des affaires juridiques s'acquitte des fonctions de dépositaire de traités multilatéraux confiées au Secrétaire général. Conformément à son mandat, elle tient les États membres et des tiers informés de l'état des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, au moyen de notifications dépositaires qui sont distribuées sur support papier et par courrier électronique.

- Les notifications dépositaires sont diffusées auprès de toutes les missions permanentes sur support papier et par courrier électronique.
- Les exemplaires sur support papier des notifications dépositaires sont diffusés tous les jours au Siège des Nations Unies à New York, en même temps que tous les autres documents à l'intention des organes délibérants. À cette fin, un dossier rassemblant ces documents est alors constitué avec les noms de chaque mission permanente, et mis à leur disposition dans le bureau NL-300. Toute question concernant la diffusion des notifications dépositaires sur support papier doit être adressée à la Section des publications du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.
- Les exemplaires électroniques des notifications dépositaires sont disponibles sur le site web de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://treaties.un.org/Pages/CNs.aspx?clang=en> (en langue anglaise) et <http://treaties.un.org/Pages/CNs.aspx?clang=fr> (en langue française). Les hyperliens pour accéder aux exemplaires électroniques des notifications dépositaires sont diffusés chaque jour par courrier électronique à tous les abonnés aux notifications dépositaires. Pour souscrire au service automatisé d'abonnement aux notifications dépositaires, il faut visiter le site web de la Section des traités à l'adresse suivante : <http://treaties.un.org/Pages/Login.aspx> (en langue anglaise) et <http://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?clang=fr> (en langue française). Si vous ne parvenez pas à trouver une notification dépositaire sur le site web, contactez la Section des traités pour qu'elle en fournisse un exemplaire.
- Ce service, tout comme l'accès à la totalité du site web est gratuit et offre aux personnes intéressées la possibilité de recevoir directement les notifications dépositaires, par courrier électronique, de tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Veuillez consulter les instructions ci-jointes pour savoir comment vous abonner à ce service.
- En cas de problème technique pour activer l'abonnement ou relativement à d'autres aspects de ce service, veuillez contacter M. Andrei Kolomoets à la Section des traités (tél. : (212) 963-5478 ou adresse électronique : kolomoets@un.org). Vous pouvez aussi envoyer votre communication à la Section des traités via le formulaire de contact en ligne fourni sur le site web.

Service AUTOMATISÉ d'abonnement électronique aux notifications dépositaires

Pour s'abonner à ce service, il faut procéder comme suit :

1. Accéder à la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante :
<http://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?lang=en>;
2. À gauche de la rubrique « Les plus visités », faire défiler la page jusqu'en bas et cliquer sur le bouton « Le Service automatisé d'abonnement aux CNS » ;
3. Cliquer sur « Enregistrement initiale » ;
4. Entrer les données requises pour ouvrir un compte ;
5. Cliquer sur « Soumettre »;
6. À la page « Identifiez-vous » entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe ;
7. Cliquer sur « Soumettre »;
8. Sélectionner l'option d'abonnement souhaitée : « Abonnement aux notifications dépositaires par traité » ou « Abonnement aux notifications dépositaires par participant ». Les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général sont regroupés par domaine (droits de l'homme, environnement, désarmement, etc.). Le système permet de sélectionner des traités donnés ou des domaines pour lesquels les notifications dépositaires seront transmises. Il permet aussi de sélectionner des notifications dépositaires pour des actions menées par un ou plusieurs États ou parties. Il est à noter qu'il y a également un bouton « Sélectionner tous » pour sélectionner tous les traités;
9. Une fois que vous avez précisé les différents traités concernés, les domaines (répartis en « Chapitres » et « sous-chapitres ») ou le ou les participants, cliquez sur « Mettre à jour » pour sauvegarder vos préférences dans votre profil d'abonnement ;
10. Lorsqu'un nouveau traité ou amendement est déposé auprès du Secrétaire général, un courrier électronique distinct sera adressé à tous les abonnés pour les en informer. Si un utilisateur souhaite recevoir des notifications dépositaires sur des actions à l'égard du nouveau traité ou amendement, le profil de l'abonnement devra être mis à jour par l'utilisateur pour y inclure ce traité (voir paragraphe 9 ci-dessus).